

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 septembre 2024

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le dix septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°5

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémie NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentées : Mme Ayse TARI par Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Anne BOUYER par M. Dorian LASCAUX

Etaient absents : M. Yvon DELCHET, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Grégory HUGUE, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h44.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Communication du rapport local de suivi de l'artificialisation des sols de la commune

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales notamment son article L.2231-1,
- Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,
- Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Tulle approuvé le 27 septembre 2011,
- Considérant que les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme doivent élaborer tous les trois ans un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire,
- Considérant que ce rapport doit être présenté en Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1-Acte que le rapport relatif à l'artificialisation des sols sur le territoire de la commune de Tulle a été présenté aux membres du Conseil Municipal.

2-La présente délibération sera publiée conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3-La présente délibération sera transmise aux représentants de l'Etat dans la Région et dans le Département, au Président du Conseil Régional ainsi qu'au Président de Tulle Agglo.

4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.


Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE




Transmis au Contrôle de Légalité le : 11 SEP. 2024
Date et ref de l'accusé de réception : 11 SEP. 2024

95-10092024

Rapport local de suivi de l'artificialisation des sols

Diagnostic de Tulle

Objet du rapport local de suivi de l'artificialisation des sols

 Sur la décennie 2011-2021, 24 000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés chaque année en moyenne en France, soit près de 5 terrains de football par heure. Les conséquences sont écologiques mais aussi socio-économiques.

La France s'est donc fixée, dans le cadre de [la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021](#) dite « Climat et résilience » complétée par [la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023](#), l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.

Cette trajectoire progressive est à décliner territorialement dans les documents de planification et d'urbanisme.

Cette trajectoire est mesurée, pour la période 2021-2031, en consommation d'espaces NAF (naturels, agricoles et forestiers), définie comme « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné » ([article 194, III, 5° de la loi Climat et résilience](#)). Le bilan de consommation d'espaces NAF s'effectue à l'échelle d'un document de planification ou d'urbanisme.

A partir de 2031, cette trajectoire est également mesurée en artificialisation nette des sols, définie comme « le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnés » ([article L.101-2-1 du code de l'urbanisme](#)). L'artificialisation nette des sols se calcule à l'échelle d'un document de planification ou d'urbanisme.

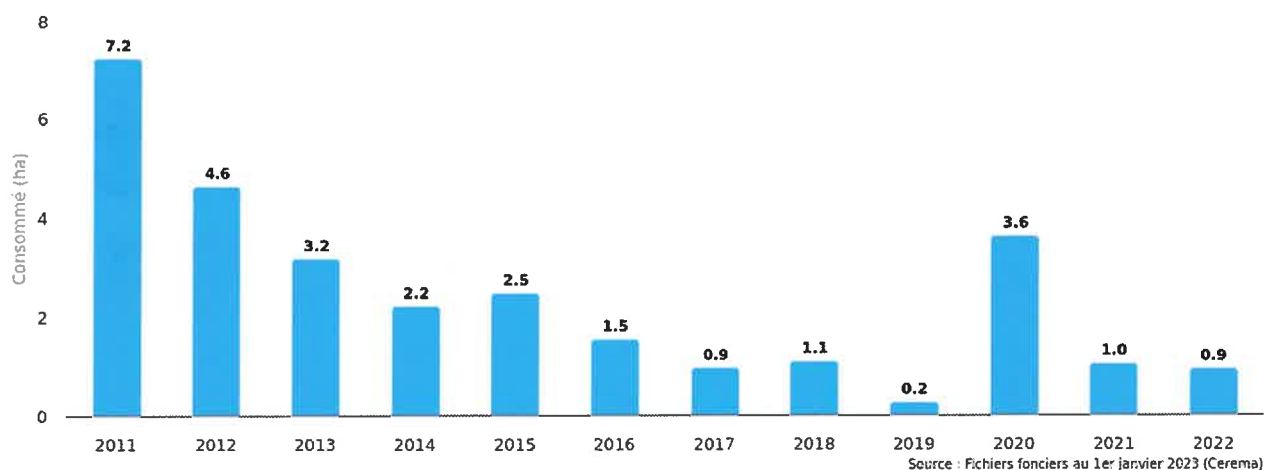


1° La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Données

La consommation d'espaces entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2023 représente pour Tulle une surface de 29.04 hectares.

Consommation d'espace à Tulle entre 2011 et 2022 (en ha)

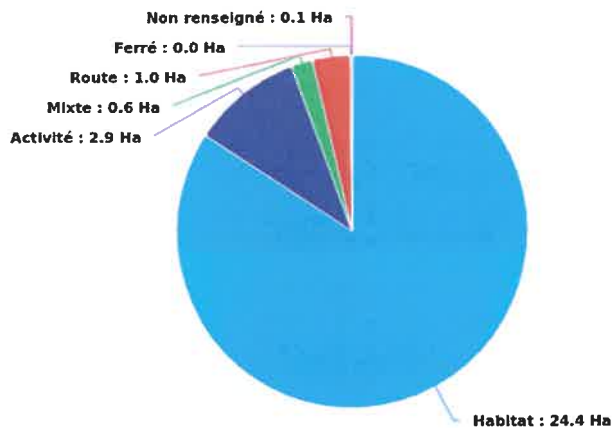


	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Consommation (en ha)	7.2	4.6	3.2	2.2	2.5	1.5	0.9	1.1	0.2	3.6	1.0	0.9	29.0

Raisons des évolutions observées

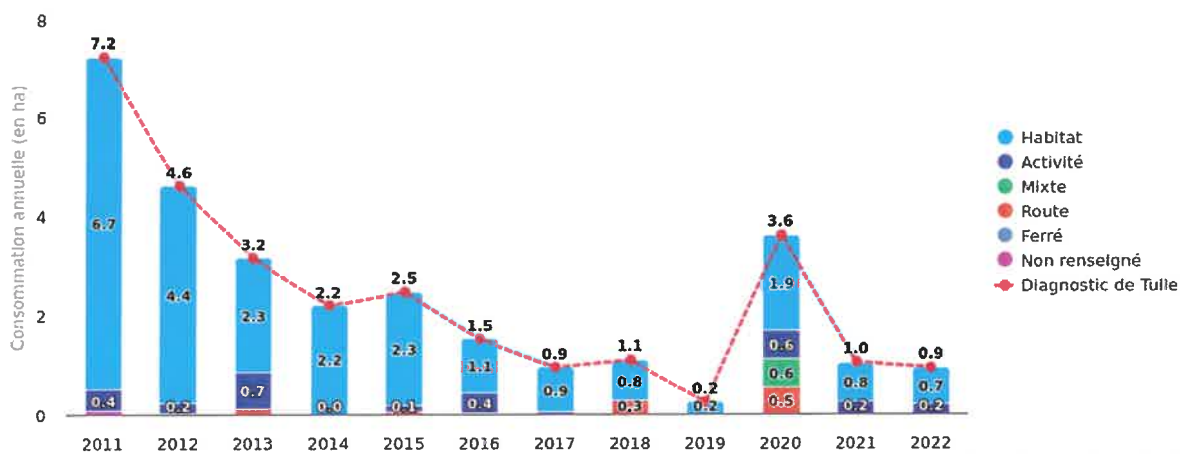
Les déterminants de la consommation d'espaces NAF constituent les usages pour lesquels le territoire a consommé : pour de l'habitat, de l'activité, des infrastructures routières, des infrastructures ferroviaires, ou pour des usages mixtes ou non renseignés.

Déterminants de la consommation d'espace de Tulle entre 2011 et 2022 (en ha)



Source : Fichiers fonciers au 1er janvier 2023 (Cerema)

Consommation annuelle d'espace par déterminant de Tulle entre 2011 et 2022 (en ha)



Source : Fichiers fonciers au 1er janvier 2023 (Cerema)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Habitat	6.7	4.4	2.3	2.2	2.3	1.1	0.9	0.8	0.2	1.9	0.8	0.7	24.4
Activité	0.4	0.2	0.7	0.0	0.1	0.4	0.0	0.0	0.0	0.6	0.2	0.2	2.9
Mixte	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.6	0.0	0.0	0.6
Route	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.5	0.0	0.0	1.0
Ferré	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non renseigné	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Total	7.2	4.6	3.2	2.2	2.5	1.5	0.9	1.1	0.2	3.6	1.0	0.9	29.0

Le territoire tulliste est contraint du point de vue de sa topographie. C'est pourquoi les terrains constructibles, que ce soit pour de l'habitation, de l'industrie, de l'artisanat ou du commerce sont peu nombreux. Les espaces cumulant les critères de constructibilité aux regards des règlements (Plan Local d'Urbanisme, Aire de Valorisation de l'architecture et du territoire) et de la faisabilité (technique et économique) sont limités.

Par ailleurs, nous observons une attractivité de la commune pour des investisseurs souhaitant développer des projets de rénovations et réhabilitations ; n'entraînant pas de consommations d'espaces supplémentaires.

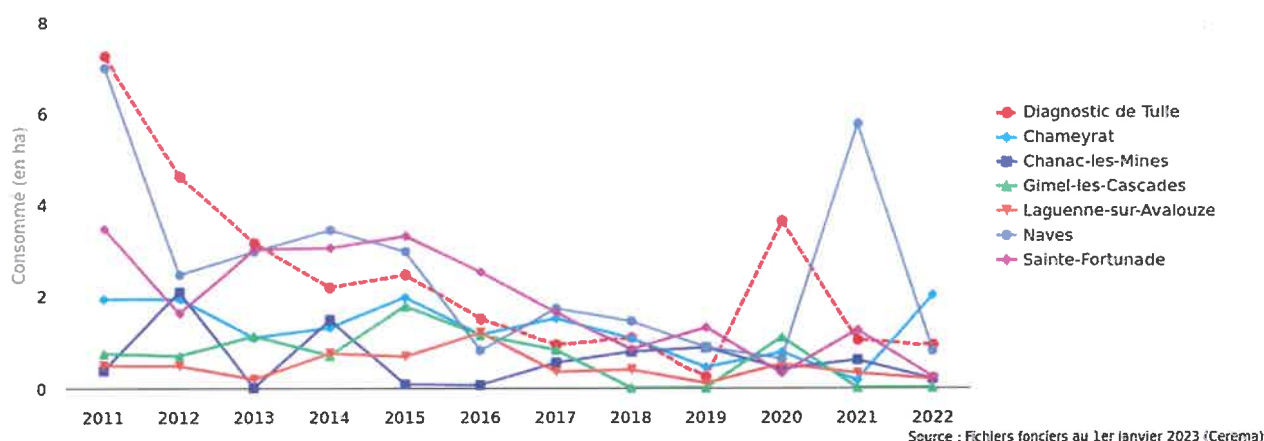
L'évolution de la tâche urbaine est assez équilibrée dans sa vocation, avec de nombreux logements (collectifs et individuels), des activités économiques, des équipements mais également aussi des bâtiments agricoles.

Durant la période 2011 – 2022, la Ville de Tulle a participé à deux opérations de création de lotissements (les Fages et Jean Moulin), consommant de l'espace. La baisse drastique des consommations en 2019 s'explique par la période de COVID-19 ayant paralysé le territoire.

Toutefois, l'année 2020 a vu surgir de nombreux projets de constructions, dont notamment 8 maisons individuelles d'habitation

Consommation annuelle des territoires voisins

Comparaison de la consommation annuelle d'espace entre Tulle et les territoires similaires entre 2011 et 2022 (en ha)

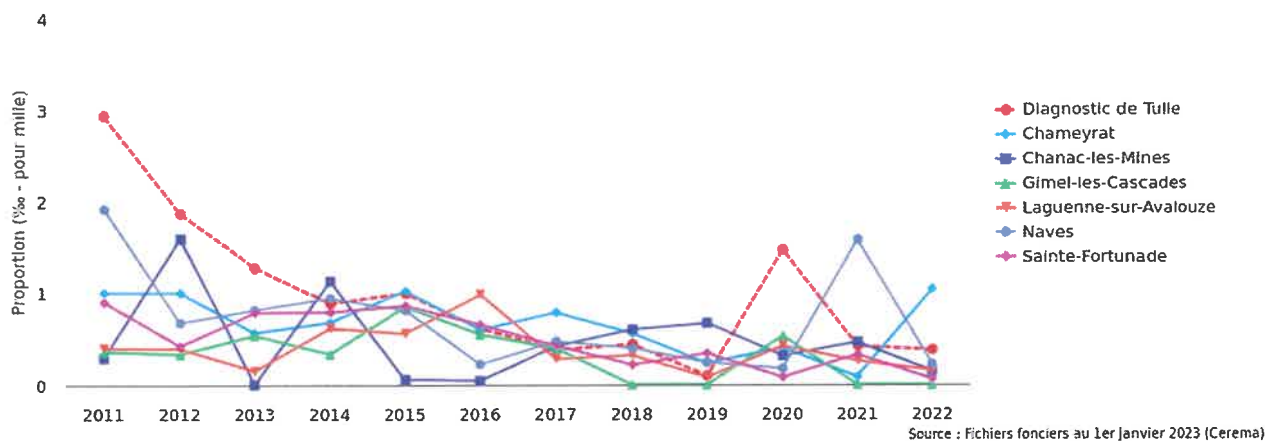


	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Chameyrat	1.9	1.9	1.1	1.3	2.0	1.2	1.5	1.1	0.4	0.8	0.2	2.0	15.4
Chanac-les-Mines	0.4	2.1	0.0	1.5	0.1	0.1	0.5	0.8	0.9	0.4	0.6	0.2	7.5
Gimel-les-Cascades	0.8	0.7	1.1	0.7	1.8	1.2	0.8	0.0	0.0	1.1	0.0	0.0	8.1
Laguenne-sur-Avalouze	0.5	0.5	0.2	0.8	0.7	1.2	0.3	0.4	0.1	0.5	0.3	0.2	5.6
Naves	7.0	2.5	3.0	3.4	3.0	0.8	1.7	1.5	0.9	0.6	5.8	0.8	30.9

Sainte-Fortunade	3.5	1.6	3.0	3.0	3.3	2.5	1.6	0.8	1.3	0.3	1.3	0.2	22.6
------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Consommation relative à la surface

Comparaison de la consommation proportionnelle d'espace de Tulle et les territoires similaires entre 2011 et 2022 (% - pour mille)



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Chameyrat	1.0	1.0	0.6	0.7	1.0	0.6	0.8	0.6	0.2	0.4	0.1	1.0	8.0
Chanac-les-Mines	0.3	1.6	0.0	1.1	0.1	0.0	0.4	0.6	0.7	0.3	0.5	0.1	5.7
Gimel-les-Cascades	0.4	0.3	0.5	0.3	0.9	0.6	0.4	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	3.9
Laguenne-sur-Avalouze	0.4	0.4	0.1	0.6	0.6	1.0	0.3	0.3	0.1	0.4	0.3	0.2	4.6
Naves	1.9	0.7	0.8	0.9	0.8	0.2	0.5	0.4	0.2	0.2	1.6	0.2	8.5
Sainte-Fortunade	0.9	0.4	0.8	0.8	0.9	0.7	0.4	0.2	0.3	0.1	0.3	0.1	5.9

Ce rapport a été réalisé par Mon Diagnostic Artificialisation, en partenariat avec la DGALN.

Les sources d'informations disponibles pour ce rapport :

- concernant la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, les données issues des fichiers fonciers produits annuellement par le Cerema. Ce rapport a été produit à partir des fichiers fonciers fournis par le Cerema au 1er janvier 2023 ;
- concernant l'artificialisation nette des sols, les données issues de l'occupation des sols à grande échelle (OCS GE) en cours de production par l'IGN, qui seront disponibles sur l'ensemble du territoire national d'ici fin 2025.



Avec les données de :

